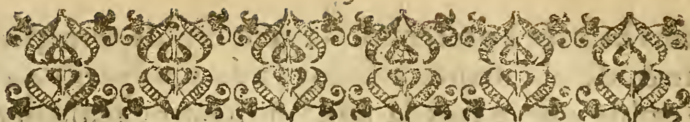
21.

199

(176)

LE MANIFESTE ET DECLARATION DE LA FRANCE A SES ENFANS Ligueurs & rebelles à leur Roy, auec admonition de leur deuoir.

M. DC. XV.



IL ny a doute, que le plus souuent les moindres offenses sont les plus plaintifues & criardes, & que les plus cruelles estouffent & rauissent les sens des offensez : de la aduint la trãsformation de la malheureuse Nyobe en rocher, par le douloureux resentiment de la perte de ses sept enfans : Mais comme Dieu par sa diuine grace, donne tousiours quelque soulagement à aucuns pour tesmoigner sa toute-puissance & que les orages ne tombent que soubs son bon plaisir & la ou il luy plaist : Ie luy dois loüanges & graces immortelles de la faueur spetialle qu'il ma concedée d'vne viue force & capable pour supporter les violences & execrables atantas que i'ay receus depuis plusieurs siecles de ceux mesmes que ie nourris & ne respirent que de ma substance : dont ie me plaincts comme d'vne engeance de vipere qui tient sa perte asseurée au moyen de sa geniture. Et semble que Dieu ait voulu remarquer vn prodige en moy comme il a en la terre saincte & autres lieux qui en dépendent, qu'il a permis estre remplis d'infidelles pour en reietter & exiller les peruers, ingrats & indignes refractaires à sa diuine loy de laquelle ils les auoit doüez comme imbuez des sacrées & immenses mistaires de sa passion. Puisque m'ayant par vne grace speciale rendue le premier seminaire de sa loy Chrestienne, il permet que ie

ſois habitée à preſent de la gent la plus pernitieuſe & deſobeïſſante à ſa loy (à la plus part) qu'il ſemble que ie ſois la fable non point ſeulement des terres qui ont ou qui peuuent auoir quelque impreſſion d'icelle: mais des nations les plus élongnez & plus barbares à qui nature ſeulle en diſtribue plus qu'aux miens qui la doiuent auoir infuſe en leur ame, par la cognoiſſance de celuy qui en eſt le ſurgeon.

Les brutes & creatures qui ne ſont que ſenſibles ſe tiennent exactement dans les termes des loix que nature leur a donnez, les mouches ont vn chef qui à ſa ſeance bien ordonnée en la ruche auquel il n'eſt iamais attanté, les beſtes les plus fieres marchent touſiours à la conduitte d'vn, & ne s'aident iamais de leur humeur vorace les vns contre les autres, ils reſeruent leurs forces pour conquerir leurs proyes, & pour les hommes qui ne ſont participans de la diuine benediction du Ciel, qui ne ſont conduits que par vn inſtinc naturel, ils ne viuẽt que par l'obeïſſance qu'ils voyẽt en vn Roy: ceux de Canada, des Tapinambous, du Cap de vert, de la Guinée, dont il y a tant de teſmoignages certains, ont à chaque contrée leur Roy, dont ils obſeruent inuiolablement les loix, & viuent ainſi en leur condition auec toute ſorte de contentement.

Les Turcs qui iuſques à preſent ſe ſont maintenus ſi ſoigneuſement aux termes de l'obeïſſance des impies loix de Mahomet, ont par ceſte ſeulle prudence humaine planté leurs eſtandarts par trop auant, & au grand regret des vrays & fidelles

Chreſtiens dans les terres de la Chreſtienté. Pour les autres Royaumes Chreſtiens qui les enuironnent encore par leur ſeulle vigilance, ordre bien obſerué par le ſeul inſtrument de l'obeïſſance que les ſujects portent à leur Roy, ils nous mettent à couuert des effors de ſes batailles, & par ce moyẽ les actions de leurs Roys reluyſent tellement que les rebellions leur ſeroient des prodiges, comme elle ſont en toute monarchie bien ordonnée, auſſi ces peuples ainſi bien morigenez entretenus en la crainte de Dieu qui les aſſujettit d'obeïr à leurs Roys qui ſont ſes oingts, & portent ſeuls à cauſe de ce, le tiltre d'enfans du Ciel treuuent vne ſi ſuaue nourriture en ce champ d'obeïſſance, comme remply de miniere de toutes benedictions de Sabées qui ne leur font feu que de parfums, qui n'aprehendent rien que de s'en eſloigner, & comme la differẽce de leur compoſition & vraye humeur Chreſtienne rend celles de nos François ridiculle, abſurde & miſerable par la deſobeïſſance mere d'inſollence & violence, & de toutes maledictiõs, qui traine en ſa queuë la defaitte & ruine de toute republique, que Lactãce Firmian met entre les ſignes precurſeurs du dernier iour, ils s'en mocquent auec raiſon. Guichardin l'vn des ſages Hiſtoriens entre les modernes, quoy que couuertement n'a pas oublié d'accuſer les François, entre leſquels toute ſorte de police eſt eſteinte d'incapacité de garder aucune cõqueſte pour ne ſe pouuoir ſeulement ſeruir d'aucune diſcipline domeſtique, pour ce qu'elle ne peut eſtre obſeruée ſans l'obeïſſance d'vn chef.

L'impreſſion de ce vice ſi pernitieux, dont leur ame eſt à mon grand regret par trop attainte, d'inuincibles qu'ils doiuent eſtre, les rend ſi laſches & deſeſperez en leurs confuſes & folles ambitions, qu'ils ſe deſchirent & deuorent eux meſmes, & reçoiuẽt leurs ſuplices de leurs bourrelles mains, & quand il ne ſe reſſentent point aſſez puiſſans pour executer leur cruauté ſur eux, ils implorent l'ayde des eſtrangers pour eſſayer auec impatience de me rendre inhabitable, pour ſe vanger & ne ſçauent dire pourquoy, ſinon que le tout en fin retourne à leur ruine: comme celuy qui crache au Ciel.

Quelques vns ſe pourroiẽt eſtonner cõme la verité eſt touſiours audieuſe de ce que ie me plains ſi librement contre les miens, pour ce que les plus pregnãs effets de nature ce ſont au chatoüillemẽt de ceux que l'on a allaictez: mais comme ie me repreſente que touſiours ce miſerable vice accroiſt de plus en plus, afin qu'au moins ie n'en puiſſe demeurer coulpable par mon ſillence, il ne faut plus me taire, & puis ie ne peux dire que ce qui eſt cogneu à tout le monde, il ne faut que ie fonde mes remonſtrãces ſur les exemples & hiſtoires du paſſé, puiſque nous en auons de nos propres faicts ſi reſſens que les playes en ſont encores toutes ſenglãtes, & vous prie de cõſiderer (mes Enfans) quel fruict vous receuſte de la rebelliõ & attantat execrable, cõmis à la perſonne du feu Roy Henry III. de bonne memoire (qui n'eſtoit point mineur, ie dits cecy par ce que aucuns qui ſe veullent flatter veullent tirer le mal-heur preſent du bas aage de

noſtre Roy) la debonnaireté duquel fut pendant ſon regne, vn vray cornet d'abondance de toutes richeſſes, dont l'excez vous engendra vn tel orgueil (ſuiuy touſiours de l'oubliance de Dieu) que vous conſentiſtes trop aueuglement aux autheurs de ſa perte & à la voſtre: Cõſiderez encore le fruit & le contentement qu'ont receu à la fin les conducteurs complices & adherants de ceſte rebellion, & quelle recompenſe de leurs merites apres tant de bruſlemens, ſacrileges, ſacagemens, viollemens, voire autãt de maux qui s'en peut imaginer en la boëte de Pandore, dont meſſieurs de Paris peuuent dire des nouuelles autant que toute autre ville de ce Royaume. La cher de cheual, chiens, rats, & ſourrits, eſtoit leur venaisõ aſſez rare pourtant, la Ligue leur fit gouſter ces delicieux morceaux, & auec raiſon ils furent ſeruis les premiers, comme les premiers ils adhererent à la ſedition, & la fin de ceſte hiſtoire tragique fut de reuenir fleſchis aux pieds de leur Roy, ce fut l'extreſme-vnction de leur ſalut. Ie veux que la plus-part de ces factieux ſoient peris miſerablement, comme Dieu ſouuent jette les fleaux du chaſtiemét au feu pour les conſommer, touſiours vous en auez porté vne tres-dure penitence: Mais ce qui vous rend miſerables, c'eſt que vous vous rendez tellemeut indignes de la grace de Dieu, que vous ne pouuez eſtre ſages à vos deſpés, d'incliner ſi aueuglement à ceſte preſente pernitieuſe Ligue, ſans que les effects ſanglans de voſtre ruine, ny les mal-heurs qui ſe preſentent deuant vos yeux vous puiſſent eſmouuoir à courir à voſtre Roy, qui eſt le ſeul aſtre qui

vous peut faire florir, & quoy que l'on die vous ne trouuerez que toute grace, iustice & clemence de sa Majesté, il est fils d'vn pere qui auoit souuenance de tout reserué de l'offence. Au contraire vous ne trouuerez que des appas suiuis d'amertumes de l'autre part, & souuenez vous combien le pretexté de ceste premiere Ligue estoit pregnāt fondé sur la religion, & sur l'abōdāce des subsides, au lieu dequoy l'on leur promettoit des montaignes d'or, comme Satan pour seduire le premier homme luy promettoit l'equalité en son Dieu, & comme au lieu de l'accroissemēt de la religion, elle fut affoiblie en vn instant par la destruction & ébranlement des Eglises & Temples edifiez de temps immemorial à la gloire de Dieu par ceux mesmes qui s'en disoient les protecteurs.

Representez vous en suitte de ce, le mépris de la Iustice, comme ce grand Senat de Paris le premier du monde, fut mené comme l'on dit à la baguette, par vn simple vert de terre en la Bastille de Paris, comme les subsides furent augmentez pour sallarier ceux mesmes qui vous auoient outragez, ainsi que le criminel qui paye le bourreau qui le tourmēte, vous pouuez iuger cōme apres tout cela i'ay esté à la veille d'estre ampietée par vne gent estrangere, au moyen dequoy vous estiez asseurez d'vn exil perpetuel, & bien déplorable du doux païs de vostre naissance, & sans que Dieu vous regarda de son œil de pitié par la mission de ce grād Monarque Henry le grand, exemple merueilleux & inimitable des plus rares vertus qui se peuuent imaginer, ainsi que ces faicts Heroïques reluisent

comme vn Soleil par l'vniuers. Apres auoir trauersé le cours de ses ans en vne mer de peines & trauaux au peril des armes, dőpté & vaincu comme vn foudre de Mars, & fait flefchir à ses pieds ses rebelles sujects ennemys estrangers, resisté à tant d'effroyables troubles & diuisions, remis son pauure peuple (l'ayant pris à mercy accablé des orages des guerres) comme dãs vn horizon d'Altions : pour tesmoigner le fruict de ses labeurs, & tesmoigner en tout temps par ses actions, ses miracles euidents par le monde, dont Dieu auoit voulu decorer & éterniser sa memoire, se disposa de tout son cœur de luy en faire & rendre l'hommage comme suject à sa seulle loy & de nature, à laquelle tous Monarques doiuent ployer. De sorte qu'en ayant r'estably quelques loix & faict de nouuelles selon la varieté du temps, *vt varientibus tẽporibus humanaque statuta variari oportet*, pour rendre son œuure parfait & asseurer la perpetuité de son tiltre glorieux en l'azile du Ciel, donna l'ordre necessaire à l'establissement de ce qui concerne sa gloire & son sainct nom, à fin qu'il fust adoré & prié par tous ses sujects, auec telle reigle qu'il n'en peust arriuer aucun trouble ou tumulte, comme contraire à toute pieté & religion, & y proceda si sainctement qu'il espuisa ses arrosements si à tẽps qu'il fit accroistre sa Monarchie auec plus de splẽdeur & reputation qu'elle ne fut iamais.

Ce grand & magnanime Prince quoy qu'il eust esté nourry & esleué dans la terreur des armes, & aspreté da la discipline militaire, que par ce moyẽ ses delices estoient le son & armonie des trõpettes

&tambours, & remuëment des armes, iugea fort bien que ce n'estoit le moyen d'asseurer vne Monarchie, ny de la reformer (comme font ces esprits broüillons, qui souz pretexte de reformation se sont liguez pour deuorer la substance du peuple) mais il la voulu asseurer sur vn plus solide fondement, & comme nous eusmes trop abusé de ceste benediction, & que le trop d'aise nous eut trebuchez aux abismes de vices, Dieu nous a voulu priuer de la beatitude qui nous auoit élargie, & tout à coup nous l'osta du monde, qui nous fut vn aussi funeste & deplorable accident qui nous puisse iamais arriuer, au moyen duquel nous n'esperiõs rien moins qu'vn bouluersemẽt entier de cest estat, l'enuahissemẽt d'iceluy, par les estrangers, & par l'ordinaire rebellion & diuision de vous (mes Enfans) du tout enclins principalement à ce vice, sans qu'il pleut à la bonté Diuine en auoir le soin pour regenerer en nostre ieune Roy, toutes les admirables vertus de ce grãd Monarque son pere, l'ayant confiée par sa diuine prudẽce à ceste fin és mains & a labry des aisles de la grande Royne Regente sa mere, ordonnée d'iceluy sa legitime tutrice, auec l'assistance du plus digne Conseil qui ait iamais esté en France: dont ces Messieurs les pretendus reformateurs sont jaloux & les mordassent d'vne vorace enuie qui suit tousiours, foudroie & éclate contre la vertu, comme son ennemie capitale: Dont il ne se faut par consequent estonner, car tels personnages sont exposez à ses vents, ce qu'ils ne seroient à present s'ils auoient voulu adherer aux boüillantes passions de ses

Messieurs qui ont bieu sceu par diuers moyens, par personnes de diuerses conditions, tant d'espée que de robbe, en fin par vn artifice inique, voire diabolique attirer à leur cordelle le premier Prince du sang, dont fort aisément ils ont embroüillé la ceruelle, l'ayant pris à leur aduantage au feu & comme encor en l'Auril de ses ans se ioüent de son lustre pour pescher en eau trouble.

Mais puisque la vertu consiste en l'action, ie vous prie vous represẽter (mes enfans) ce qui c'est ensuiuy, au lieu de naufrage, que nous aprehendions par la perte de nostre grand Roy, & qui nous est succedé par la conduitte de ceste grande Princesse, & de ce digne Conseil, où est infuse la diuine prudence, car tout aussi-tost l œil fermé de ce grand Monarque, cõme aux grands maux, il est besoin de grands & prompts remedes, en vn moment ils nous asseurerent, au lieu de l'effroy d'vne cruelle guerre, d'vne diuine paix, & pour nous en donner du tesmoignage par le premier fruict de leur labeur, ils confirmerent hardiment les precedens Edicts & declarations contenans deffences aux sujects de porter armes à feu, afin de tarir la source des pernitieux desseins des gens de mauuaise vie, & perturbateurs du repos public.

Ceste loy fut tousiours bien obseruée, les gens de bien asseurez dedans & dehors, les campagnes, les chemins libres, & ainsi le traffic & commerce, vn chacun viuoit doucement, & ne se proposoit rien à ceste grande Princesse & à sondit Conseil, pour la descharge du peuple qui ne fust begnignement receu, comme fut la diminution de cinquãte

ſols pour minot de ſel, quelque offre qui fuſt faict à ſa Maieſté de plus de trois cens mil eſcus par an à ſon profit, celuy du public y fut preferé, comme auſſi l'vtilité des commiſſions extraordinaires, & Edicts d'office de nouuelle creation, en tant que l'on en iugea à l'oppreſſion du peuple, ils furẽt reuoquez par declaratiõ de ſa Maieſté verifiée, en fin toute apparence de paix & de bien public nous rioit: Mais comme dans le plus calme les orages ſouuent s'éleuent, ce digne Conſeil comme vn fidelle & vigilent nocher eſt touſiours preparé à repouſſer les viollences du temps, ayant recogneu les mouuemẽs de l'inſatiable auarice de pluſieurs qui pouuoient apporter quelque deſordre à leurs fidelles reglemens, & abuſer des ieunes ans du Roy, furent cõtraints de donner aduis à ceſte grãde Princeſſe, de taſcher de les aſſouuir, & qu'il valloit mieux comme vrays peres de la patrie & du public, prendre deniers aux coffres de ſa Maieſté, que ſur le le pauure peuple, pour éuiter en vne recheute. Tellemẽt que donnans des penſiõs aux vns pour éuiter les effects de leur mauuais courage, il ne failloit mépriſer la ſincere affection des bons: pourquoy, pour le bien de ſon ſeruice. Sa Maieſté fut contraincte d'élargir des penſions aux vns, pour leurs merites, & aux autres pour les empeſcher de faire mal.

En fin à quelque prix que ce fuſt continuer la paix, comme elle eſt à deſirer, par tous ceux qui ont quelque étincelle de pieté & religion.

Voyla donc ſuperficierement le proceder de ceſte fille du Ciel, pour achepter la paix à ſes pauures

ſujects, laquelle pour recompenſe l'on veut acuſer de prodigalité, ſouz pretexte de quelques liberalitez (communes aux perſonnes de ſa condition, meſmes elles arriuent aux moindres) à aucuns des ſiens, dont aucun iuſtement ne ſe peut ſcandaliſer puiſque de droict il n'eſt permis à qui que ce ſoit de borner les actions des Princes, quand meſmes ils tendroient à la tirannye, pour ce qu'il les vaut mieux ſuporter, & en detourner le cours s'il ſe peut par quelque artifice doux, que de troubler la paix d'vne Monarchie. Dieu élargit quelquefois ces benedictions auſſi bien aux mauuais que aux bons. *Sceleratis ſol oritur piratiſque maria patent.*

Pour cela il n'eſt pas permis ſe courroucer contre Dieu ? il faut dire que ſa volonté ſoit faicte, ainſi il ne faut nous courroucer contre nos Roys: car Dieu conforme leurs mœurs aux noſtres. Si nous ſommes bons, ils ſont bõs, & ſi nous ſommes mauuais, ils le ſont auſſi, & pour cela leur faire la guerre, s'eſt s'éleuer contre Dieu meſme. L'on ne fit la guerre au Roy Louis XI. pour auoir agrandy vn Medecin auquel il donnoit dix mil eſcus par mois, ſans les Eueſchez qui donnoit à ſes neveux, dont l'vne fut l'Eueſché d'Amiens, & autres benefices de reuenu, non plus au Roy Charles IX. qui Prince liberal donna à Albert de Gondy, fils d'vn Banquier outre les hauts Eſtats auſquels il l'eſleua en deux ans ſix cẽs mil eſcus, toutes ces liberalitez ne ſont riẽ, au regard de celles des Princes anciens qui ont heureuſement regné.

En fin toutes choſes alloiẽt bien, car ceſte grande Princeſſe aſſiſtée de ce digne Conſeil tenoient

tousiours la voye entierement frayé à la paix, dont nous receuions les fruicts assez abondamment, si nos vices ne nous eussent rendus incapables de les gouster, & n'esperions rien moins que la renaissance de la felicité du regne de Theodose second fils d'Arcadius, qui à l'aage de neuf ans succeda à l'Empire d'Orient, & fut tellemẽt esleué à la conduitte de Pulcreya sa sœur, secondé de la sagesse d'Anthemius en toute pieté & religiõ qu'il exortoit mesme ces ennemys vaincus à la paix, pour aneantir du tout les motifs de la guerre, comme tiges de toute impieté, tellement que son heureux repos fut vn exemple d'abondance de bonne loix, ainsi ceste toille nous estoit ja ourdie, ceste beatitude nous estoit preparée, & nous luisoit aux yeux par l'astre vnique en son espece de nostre Roy, du tout craignant Dieu, benin, charitable, toutes ces benedictiõs reluisoiẽt en luy, l'arrosemẽt en ayant esté espuisé de ce vaisseau de pieté la Royne sa mere. Mais icy bas, & principallement moy pauure France, ie suis attainte de ceste vlcere incurable de desobeïssance, au lieu d'obeïssãce que Dieu a affectée à nos Roys, s'il ne me regarde de sõ œil de pitié, ie suis l'aliment de grand nõbre d'esprits viollés, turbullẽs, ambitieux, curieux, rauissans, qui ne sont que tygres & loups aux hommes, & qui ne cessent d'agiter, troubler & viollẽter le repos des gens de bien, plus tranquils, & plus doux, comme il y a tousiours en eux des orages, des bourasques, de la contagieuse flame de discorde cachée, ainsi que le foudre dans le ventre d'vne nuë, ou le feu dans vn caillou au cẽtre des affaires de ce Royau-

me : car ces perturbateurs du repos public, ennemys d'iceluy, ennemys de ce bel ordre, ou vn chacun egallement auoit le ſien, le pauure le ſalaire de ſon trauail, ces ingrats ainſi que les brutes qui n'ont ſoin que de contenter leur glouton apetit, comme vn chien, bien que ſaoul ne penſe qu'à du pain, vrays ſource du fleuue de l'eſté, ou d'oubly, ayant perdu en vn meſme temps la ſouuenance des liberalitez & biens faicts à eux rendus par ce grand Monarque, loups qu'ils a nourris & éleuez pour deuorer les ſiens, mettant au neant les penſions à eux élargis par leur ieune Roy, abuſant de ſes ieunes ans, & pour prendre leur aduantage pendant iceux, ce ſont malheureuſement aduiſez de ſe plaindre de deſordre en l'eſtat, pretexte induſtrieux pour ſeruir d'appas à captiuer l'eſprit d'vn ieune Prince qui n'a encore gouté de telle viande, afin de former vne ligue contre leur Roy pour effectuer leurs pernitieux deſſeins, qui ne tendẽt à autre but qu'à deuorer la ſubſtance du public, comme ils font encor de preſent, auec autant de ferocité qu'il ſ'en peut imaginer aux animaux les plus feroces.

Ceſte bonne Princeſſe ayant touſiours l'œil tendu au bien de ſes ſujects pour empeſcher l'eſleuation de ce monſtre horrible de ſedition, fut conſeillée de faire mettre le pied à l'étrier à ſon ieune Roy à ſa conduitte, pour aller foudroyer ſes rebelles à Mezieres, cõme il y eſtoit lors aſſez facile, n'eſtant encore aſſiſtez comme ils ſont à preſent de volleurs (à la plus part) bancqueroutiers, gens de ſac & de corde, qui eſtoient ja demy fleſtris dãs

le Soleil de la paix, & qui ont repris haleine en la faueur des nuages de ces rebellions & seditions, mere nourrice de telles gens: mais elle en fut dissuadée par ce grand pere de Iustice & souuerain Senateur de ce Royaume, incomparable en sa graue douceur, comme vn abregé ou serrail de toute excellence sagesse, sciēce & bonté, que ie n'exalte point par flaterie: mais selon la verité occulaire, qui penetre tousiours l'obscurité des maudits nuages de calomnie, outre ce que i'en sçay de personnes sans reproche, ausquels il n'a iamais faict ny bien ny mal, lequel comme chef du Conseil de son Roy, en l'absence des Princes du sang, desirant euiter à l'imitation de ce grand Prince Theodore, toute apparence de guerre, l'éleuement des armes comme ny ayāt rien de plus pernitieux & a craindre pour le bien public, auquel ayant eu tousiours vn zele particulier, que les calomniateurs pensent à present estouffer, & le rendre odieux à ceux desquels il est vrayement le pere, de faict son Conseil fut suiuy quoy qu'il fust seul, & à ce moyē le Roy contraint de traicter auec ses subjects pour auoir la paix par l'entremise peine, labeur & trauail de plusieurs notables personnages de son Conseil, les plus excellents en l'art & experience de persuader qui neantmoins à peine en peurent tirer aucune raison (tant ces peruers estoiēt acharnez à la carcasse populaire) sans que nature fit ses efforts en la preocupation du naturel du Prince, qui inclina plus aisémeut au contentement de son Roy & aux repos du public: mais tousiours apres vne grande ruine & desolation, outre grand nombre

bre de deniers qu'il faillut tirer de la Bastille, pour payer leur follie, le tout apres que le chef de leur confusion eut bien remply & gratis ses magazins: car sans cela il n'eust iamais conseillé la paix aussi elle n'a esté que fourrée(cōme l'on dit)pour sō regard, car l'auarice ne se rassasie ainsi, ny l'enuie qui luy rauage perpetuellement les moüelles ne le laisse ainsi en repos, il faut tousiours mesler les cartes pour viure aux dépens d'autruy: car comme il a veu que le Prince eut recogneu sa faute, & qu'il se fut bien remis pres la personne de son Roy assisté d'aucuns ennemys de leur aise qui tendoient en vne autre fin, en laquelle ils esperoient paruenir par vn mesme chemin, il fut trouué bon de preocupper son esprit de grandeurs imaginaire, & que à cela la Chrestienté luy donneroit escorte, & comme il n'y a point d'appas plus subtil que celuy qui est composé auec la drogue d'ambition, il ne leur fut difficille de paruenir à leur dessein, il y presta aussi-tost l'oreille, qui chatoüillerent de toutes belles esperances, & pour fortifier leur vain pretexte du public, ils s'aduiserent de demander la vengeance de la mort de ce grand Roy, sans cōsiderer que ceste proposition est aussi ridiculle à leur bouche qu'en vn gourmand de prescher l'abstinence, & à quoy ils n'eussent iamais pensé si celuy auquel ils veulent imputer ce miserable parricide eust voulu prendre leur party: Et puis qu'il failloit reformer le Conseil, pour ce que les choses si traictoient contre leurs intentions, qu'il failloit punir l'emport de six millions, & d'aucuns meurtres particulliers, en indignation

de ce qu'ils n'ont Amiēs en leur pouuoir, car pour le bien public, ils n'y ſongerent iamais, mais par trop à ſa ruyne, à quoy ils employent comme l'on dit le verd & le ſec.

S'il y a de l'apparence à tous ces beaux pretextes, comme non, & ie veux qu'il y en ait, le pauure peuple n'en doit porter la penitence, ſa ruine ne peut apporter aucuns remedes à ceſte pretēdue reformation, ny à l'acroiſſement de Monſieur le Prince, car quand il fera la guerre dix ans, voire vingt, il ne ſera plus Prince du ſang qu'il eſt, & n'en deuiendra plus riche, au contraire, il diminuë ſa condition en cela, il enerue & affoiblit l'Eſtat auquel il a intereſt, & s'aygrit cōtre luy-meſme, & ne ſevoit point ordinairement Prince ny ſeigneur qui ne s'incommode grandemēt à faire la guerre, toutes ces choſes leur furent remonſtrées par les allées & venuës dernieres qui ſe faiſoient à Soiſſons de la part de ſa Majeſté, de la clemēce & bōté, duquel ils abuſoiēt tellemēt par remiſes de conference entr'eux, que l'on iugea qu'ils ne tendoient qu'à illuder ſa Majeſté, ſes intentions, & principallement ſon voyage de Bordeaux, l'effect d'iceluy quoy qu'il n'euſt eſté premedité ny reſolu que du conſentement de celuy du luſtre & authorité duquel ils ſe ioüent, de faict, ils ne manquerent pas à ſe mettre aux champs, & à rompre la paille aux conferences, ſi toſt qu'ils veirent la lettre du Roy adreſſante au premier Prince du ſang contenant commandement de venir, ils iugerent bien que l'on auoit decouuert leur mauuaiſe intention, & qu'ils prenoient la clemence de

ſa Majeſté, pour les attirer à la paix, pour mols & timides conſeils : c'eſt pourquoy l'on voit auſſi toſt vn Manifeſte éclos en la religieuſe ville de Sedan, qui fut bien toſt publié par tout le Royaume, lors vn chacun à qui mieux mieux, ſe prepare cõme loups affamez à deuorer le public, l'on ſurprẽd les villes, l'on impoſe des ſubſides, l'on rançonne ceux que l'on peut atrapper, & tirent leur excuſe & pardon de leurs patricides attantas ſur le bien public, & qu'ils font le ſeruice du Roy, ainſi que le porte leur Manifeſte, & quiconque la compoſé ſans doute que c'eſt vn docteur (quoy qu'aucuns l'appellent Clerc ou Secretaire) mais il ne fut iamais à la Sorbonne : car on luy euſt donné l'aduis de ſe meſler de ſon art & non des affaires d'Eſtat, qui ne ſont viandes à digerer pour tous eſtomacs, tel y penſe eſtre ſçauant qui y eſt du tout ignorãt, tel reprent ceux qui y ſont appellez & viellis qui y ſeroit bien empeſché, puis on luy euſt dit, vous ne ſçauez que vous faictes, car vous allumez vn feu aiſément que vous ne pourrez d'eſteindre, & auquel peut eſtre vous pourrez le premier eſtre échaudé, vous ne conſiderez pas que vous parlez à des gens d'eſtat qui ont leur azille en la Majeſté du Roy, qui ſont veuz par l'vniuers, leurs actions expoſez aux iugements diuers d'vn chacun, comme diſpenſateurs de la clemence & bonté du Roy, ils ſont odieux aux meſchans, & deſirez par les bons, vous donnez des aduis imprudemment & temerairement en vn Prince qui ſ'en trouuera comme il en ſera infailliblement trompé, vous extermineras au lieu de ce que vous eſperez quelque

dignité en ſa faueur par voſtre charlatannerie, il ne faut iamais tromper perſonne, il faut marcher la teſte haute comme font ceux que vous calomniez, & pour ce faire il faut premieremẽt craindre Dieu, ce faiſant vous obeïrez au Roy, ſçachez qu'il faut viure ainſi ou que iamais vous ne iouyrez de la benediction de la paix.

En fin prenez exemple aux Royaumes les plus voiſins, portez enuie à leur bõ-heur & proſperité, qu'ils épuiſent en ceſte ſource d'obeïſſance qu'ils portẽt à leurs Roys, les mécontẽtemens y ſont des monſtres, & n'y ſont pas ſi toſt nez qu'il n'y ſoient au meſme temps étouffez, nonobſtant leur origine, quoy qu'elle fuſt du ſang Royal, car quelque nombre de Prince du ſang qu'il y ait en vn Royaume, il n'y a touſiours que le Roy qui eſt l'oinct de Dieu, à qui il faut directemẽt obeïr, tous les autres ſont ces ſujects: mais les Princes les premiers par-deſſus les autres, auſſi ils l'appellẽt leur ſouuerain ſeigneur, voire le premier Prince du ſang. Or faire la guerre à ſõ ſouuerain ſeigneur c'eſt cõtre Dieu, cõtre ſa loy & cõtre la raiſon, l'on leur doit ſeulement le reſpect & l'honneur, qui eſt deu aux enfans de la maiſon, & comme enfans d'icelle ils doiuent l'obeïſſance au chef d'icelle, celuy qui aſſiſte le fils à faire la guerre à ſon pere n'eſt moins maudit de Dieu que le fils meſme, ainſi eſt de celuy qui aſſiſte le Prince qui ſ'éleue contre ſon Roy, ſon ſouuerain ſeigneur, & neantmoins (mes Enfans) vous faictes de ce vice vertu, qui à la fin ſi vous n'y prenez garde, vous fera finir miſerablement, tant va la cane à l'eau qu'elle y demeure, car

tout ce que ie voy qui menace voſtre ruine, eſt le nombre des malins Eſprits, bien plus grands que des bons, qui ſont comme les pourceaux qui ſe delectent en leur fange, ils ſe nourriſſent au deſordre, & ſe rendent incapable de toute impreſſion de biē, & quād on leur repreſente le bien des ſubjects eſtrāgers par l'obeïſſance qu'ils portēt à leur Roy, ſes loix & ordonnances, ils diſent que les François n'ont point accouſtumé de viure ainſi, ô malheureuſe repartie, odieuſe à Dieu & au mōde, ô blaſpheme contre Dieu, comme choſe diabolique de perſeuerer en ſon mal, veux-tu touſiours croupir en ton ordure, veux-tu touſiours auoir deuant les yeux l'image d'vne prochaine tempeſte, comme le meſchant la rigueur de la loy? faute d'obeïr à ton Roy? veux-tu que ton Roy l'oinct de Dieu, qui eſt vne perſonne ſacrée s'aſſujettiſſe aux paſſions de ceux qui ne le doiuent aborder que le genoüil en terre? veux-tu que ſon conſeil ſoit ainſi illudé ſur des pretextes imaginaires, par la demeſurée paſſion de ces cœurs ſuſceptibles de meſcontētemens, tantoſt l'vn veut vn Gouuernement, l'vn vne Lieutenance, l'autre vne penſion, l'autre vn reſpit du mouuement du Roy, pour ſuppléer au deffaut de ſon mauuais ménage, pour fruſtrer ſes pauures creanciers, l'autre eſt repris de ſes inſolences doucement au lieu d'vne peine de teſte qu'il meritoit, & cōme il y a vn iuſte & bien conſiderable refus de tout cela, & vn doux traictemēt, voyla autant de meſcontens, qui à la premiere occaſion ſe liguent ſur de vains pretextes qui ſe controuuent pour piller les ſubjects

de leur Roy, ô le bel ordre, ô la belle humeur Frãçoiſe, ô villes & communautez ſoyez ſages à vos dépens, ſi vous ne l'eſtes ou pouuez eſtre aux dépens d'autruy. Ne croyez point à ces prometteurs de reformations du bien public, ce ne ſont que pipeurs, n'écoutez que voſtre Roy, obeïſſez à ſes loix & Magiſtrats qui ne vous preſcriuent que lordre d'vne ſaincte paix. Ou eſt-tu Zaïllaccus legiſlateur qui ne voulut pardonner à ſon fils, quoy que le peuple l'en ſuppliaſt à fin que l'on ne peuſt dire apres ſa mort que la pieté naturelle euſt plus de poix enuers luy que l'entretenement des loix, le regne des Monarques de ce temps qui ont ſuiuy ceſte ſaincte erudition, dõt leurs ſubjets moyſſonnent de iour en iour les fruicts de toute felicité ſont encore tout recent. N'écoutez dont plus ie vous prie (mes Enfans) ces perturbateurs de repos public, car ils n'ont quoy qui diſent que leur particulier intereſt en recommandation, les derniers termes de leur Manifeſte imprimé ſur le nom du Prince en fait foy, il demande vengance du tort qu'on luy fait, & auſſi-toſt elle ſe décharge ſur le peuple, bref il n'y a que l'ambition & l'auarice qui ſont les deux vlceres qui infectent vn eſtat qui les porte en leurs cruautez, que quand vn Roy auroit cent Royaumes, il n'auroit dequoy contẽter leur auarice & ambition, il ne faut point ſelon Dieu ou autrement ce nom de Roy ſeroit imaginaire, que l'intention & volonté du Roy ſoit conteſtée par les ſiẽs; il faut trouuer bon tout ce qu'il commande & ordonne, ſ'il fait des liberalitez aux vns quoy que sãs merite, il ne faut point

qu'aucun en conçoiue de jalousie, n'y qu'il se refroidisse en l'obeïssance qu'il doit à son Roy, au contraire en augmenter l'effect, gangner ses bonnes graces par augmentation de seruice, & se rendre capable de ses biens-faicts, c'est ainsi qu'il faut viure, ceste voye iuste & saincte, est vn moyen pour viure selon Dieu & pour paruenir en vne saincte paix, elle est aisée à tenir, il n'y a qu'vn peu d'habitude, qu'vn chacun se tienne aux termes de son deuoir & qu'il se represente que ce monde est vn theatre où il faut qu'vn chacun face son personnage, duquel Dieu est le seul Autheur & conditeur, auquel seul tout est deu, qui pour la direction de l'estat de la vie humaine, il a diuisé le mõde en Monarchie, & en chacun d'icelles creé vn Roy, qui ne dépend que de sa seulle loy, auquel il donne puissance sur nos vies & moyens, qui est le tiltre le plus spetieux qui se peut desirer pour marque de souueraineté : car naturelement celuy ce doit humilier à celuy qui a puissance sur sa vie & moyens, où il faut qu'il soit bien surmonté d'orgueil, & pour la conseruation de son authorité Royalle direction de son estat, & liaison de la societé humaine, il y a donné les armes & les loix qui est la description de la cime imperialle, comme la cause efficiente, pour monstrer que tout ce qu'il luy plaist est equitable, & que la source de toute iustice est infuse en sõ ame, tellemét que nul en son Royaume quel qu'il soit ne doit estre si hardy que de leuer les armes, ny excercer la iustice distributiue sans son authorité, qui sont principes inuiolables en toute Monarchie bien reiglée, dõt

ils tirent le fondement de leur bien, dequoy l'on peut prēdre vne consequence infaillible que toute l'administration d'vn estat se diuise en faicts d'armes & de lettres, en acte de guerre & de paix, à ce propos Gabriel Symeon és diuises Heroïques à depeint Iulles Cesar tout debout sur le globe du monde, tenant en la main gauche vn liure, de la droicte vne espée, auec ceste inscription *ex vtroque Cæsar*, pourquoy l'on tient que la Iustice de guerre faict vne partie du corps de la Iustice, quoy qu'elle soit plus essentielle en ce qui est des lettres, dont procede la loy de Seruius Tullius, sixiéme Roy des Romains, qui porte que l'estat public subsiste non moins par les conseils & adresses de la paix que par les armes & art de la guerre, pourquoy l'on tient que *parua sunt foris arma nisi consillium sit domi*, de la vient que le Conseil d'Estat du Roy est tousiours cōposé de personnes qui font profession de l'art militaire : dont les premiers sont les Princes du sang, Connestable & autres officiers de la couronne, auec excellents personnages de longue robe que l'on tire souuent des Parlements & autres Cours souueraines : mesmes l'on y comprend les Presidents desdits Parlemēts & les Procureurs generaux de sa Majesté, auquel Conseil president en l'absence du Roy, lesdits Princes du sang selon leur rang & en apres le Chancelier comme souuerain Senateur & chef de la Iustice & y sont reseruez comme estant le caractaire des loix & ordonnances, les causes d'estat qui touchent l'ordre vniuersel du Royaume : comme les plaintes qui se font contre les Gouuerneurs des Prouinces, Prin-

ces

ces du sang ou autre de la Couronne, & particuliers Gouuerneurs des villes, mémes les plaintes qui se font contre lesCours souueraines, A quoy le Roy seul peut pourueoir sãs que les autres Magistrats en puissent cognoistre, comme de faict, les affaires publicques veullent des resolutions bien differentes des particulieres.

Et pour les affaires particulieres & exercice de la iustice distributiue, les Parlemẽs & autres Cours souueraines & Magistrats sont establis, la function desquels est bien exactement limitée, & distinguée par bonne loix & ordonnances qui ne doiuent estre transgressez, tellement que les Iuges s'ils veullent ne peuuent faillir, puis qu'ils ont les loix & les regles qui prescriuent l'Estat de leurs iugemens, & doiuent sagement se ramener en memoire le discours que faisoit Pericles, quand il prenoit sa robe de Magistrat pour sortir en public. Pense à toy Pericles, tu commandes à hommes libres, non pas à des escaues, tu commandes à des citoyens qui sont pareils à toy. Ains faut dauantage dire en nous-mesmes, tu commande estãt commandé & subject, tu commande soubs vn Monarque qui ta prescript ton pouuoir par sa loy, & ne faut prendre trop de cœur pour l'auoir, il faut regarder les marques des seigneurs qui sont encore pardessus, ainsi que les ioüeurs de comedies, qui adioustent du leur au rolle, qu'ils ioüent qui est le geste, l'accent, & la contenance, qui leur est conuenable: mais tousiours ils escoutent leur protocolle, à fin qu'ils n'excedent ny passent les mesures qui leur ont esté baillées. Or comme ces

Comediens par l'exacte obseruation de leur ordre donnent vn grand contentement à leurs spectateurs, & par ce moyen acquierent la reputation d'estre excelens en leur profession, ainsi les ministres de Iustice ne peuuent receuoir que de la gloire de leurs actions quand ils en prennent la direction sur les regles inuiolables de leur art, & est plus seant que l'on die d'vn Iuge qu'il ait failly auec la loy & l'ordonnance, que d'auoir bien fait de son motif, bien souuent les Cours Souueraines peuuent iuger *ex æquo & bono*: mais non aux actiõs dont la decision dépent de l'ordonnance du Roy, coustume où loy municipalle d'vne Prouince, comme à la verité c'est bien estre surmonté de presomption à vn Iuge, & se trop preualoir de son authorité, où de la force de son sens de faire paille du labeur du Prince qui a publié sa loy auec si meure deliberation, & neantmoins ce desor dre se voit & se glisse insensiblement au corps de la Iustice, & que alleguer l'ordonnance à vn Iuge, où il dira qu'elle sera vieille ou bien il interpretera à sa fantaisie, & par ces diuers moyens il la rend inutille au des-honneur de son Prince, & au prejudice du public & du particullier. C'est vne erreur de dire qu'vne ordõnãce est vieille, car elle est tousiours nouuelle & à force de loy si elle n'est abrogée, changée & recogneuë, comme il se peut selon la vicissitude du temps par le Prince mesme, & non pas par quelque mauuais stil de proceder, que la malice des Procureurs ou soliciteurs introduisent bien souuent de leur consentement, que les Iuges acceptent insensiblement, mais indigne-

ment en viollant la loy, ſans conſiderer que ceſte licence d'y déroger, en vn poinct ſe peut étendre ſur vn autre pretexte ſelon la paſſion d'vn Iuge, lequel aueuglé & tranſporté d'icelle, comme ordinairement elle ſe demeſure iuſques à nous reduire à quelque fureur, qui produit vn feu ſans étincelle de Iuſtice. C'eſt pourquoy Dieu à voulu qu'elle ſoit bornée de l'authorité des loix, dont les Iuges ne doiuët eſtre que protocolle, & luy apporter du luſtre conuenable par la ſincerité de leurs actiõs, comme s'ils eſtoient autheurs de la choſe meſme, & qu'ils ſoient ſemblables comme dit ſainct Baſille au chapitre d'Eſaye, à ceux qui ſe veullët rendre digne d'entrer en chaiſe, qu'ils ſoient d'vne vie irreprehenſible, comme deſtinez pour ſeruir de lumiere & d'exemple pour reprendre les vices, & rendre la Iuſtice à vn chacun, qu'ils ſoient doux & acceſſibles, à fin de ne rebuter les parties à demander Iuſtice, outre qu'il n'y a nul plus digne d'eſtre hay que celuy qui ne veut point qu'on l'aborde. Oſtez ces Iuges preſomptueux qui pẽſent auoir le iugement ſi ſubtil qui ne croyent moins penetrer dans le cœur des parties, & centre des affaires qu'vn Lynx auec ces yeux à trauers vne muraille de ſept pieds, ils ne les veullent oüir, & à peine ils veullent regarder l'entrée du ſac pour auoir la reputation de Iuge expeditifs, & ainſi l'iniuſtice ſurmonte le iuſte. Ce diſcours ne méloigné de l'effect de ma premiere plainte, qui eſt en la deſobeïſſance à nos Roys. Car le principal malheur en procede de l'infraction de leurs loix qui fleſtriſſent dans la fontaine de ceux qui les de-

uroit faire florir, qui sõt les miniſtres de iuſtice ſur l'honneur & conſcience, deſquels elles ne ſont neantmoins confiez. La deſobeïſſance à nos Roys qui nous porte aux rebellions eſt vn orage, quoy que cruel qui paſſe & ſouuent n'eſt pas de durée, mais le mal qui prouient de l'infraction des loix, qui cauſe tant d'vlceres au corps de la Iuſtice, le public en eſt tellement infecté que tout y eſt perdu ſans remede, il s'en pourroit faire des volumes d'exemples, mais (mes Enfans) i'ay le cœur ſi trãſſi des éminentes ruines que vous vous ſuſcitez, ſi Dieu ne vous regarde de ſon œil de pitié que i'ay trop peu d'hallaine pour continuer vn ſi long diſcours, car des loix que vous mépriſez & deſquelles l'infraction vous eſt la plus inſenſible au corps de la Iuſtice, ce ſont les plus abondantes ſources des miſeres publicques, deſquels en fin s'il n'y eſt preuenu, les plus haut éleuez ne pourront échapper ce naufrage, les vaines, les muſcles & les nerfs du corps des Cours ſouueraines & autres Magiſtrats, ſont les loix & ordonnãces des Roys, comme la fontaine perpetuelle des droicts & de toute iuriſdiction, leſquelles viollées rẽdent leurs corps ſans aucun effect legitime. Auſſi conſiderez mes amys combien l'infraction des loix qui prohibent la compoſition deſdites Cours de famille, dont elles ſont à preſens compoſées & de celles qui leur preſcript chacun en droict ſoy, leur pouuoir qu'il tranſgreſſe & ſurpaſſe à chaque momẽt a apporté & apporte de ruine au pauure peuple dont la plus part vieillit & meurt au procez, tant au moyen des éuocations qui ſe fondent ſur

les prohibées alliances desdites Cours, que sur les entreprises qu'ils font ainsi les vns sur les autres, faisant paille des loix qui leur limitent leur pouuoir, d'où pensez vous mes amys d'où vous peut prouenir vostre present malheur, si ce n'est de ce desordre, reuenez doncques à vous, considerez que la protection des loix fait reluire les actions du Prince & florir les Magistrats, & que le premier malheur qui s'epend sur nous, est quand elles sont abandonnées de ceux qui s'en disent les protecteurs, qu'vn chacun face sa charge, recognoissez vous les vns & les autres, l'on voit fort peu de lyons en la campagne deuorez par les lyons, des loups par des loups, &pour venir des brutes aux hommes, vous ne voyez point de Turcs au moins rarement defects par des Turcs, des Anglois par des Anglois, leurs Roys ne sont en peine de faire des Edicts pour les duels, & pour cela ils n'en sont moins genereux: Mais les François ne sont ruinez, rauagez & perdus que par les François, le fils trahit le pere, le frere le frere, & ny eut onques aucun droict d'hospitalité asseuré, vn chacun naturellement cherit sa patrie, mais les efforts de nature en cela ont esté vains enuers les François, qui seuls la rougissent de leur mesme sang, ô profane du premier seminaire de laChrestienté, apprehendez vous point l'ire de Dieu, non? pourquoy il faut croire que vous voulez mettre en compromis sa diuinité, s'il n'est ainsi au moins en faictes vous les actes: Conuertissez vous dont(mes Enfans) reuenez à vous, ne vous laissez ainsi laschement déposseder de l'essence & du tiltre de ce

beau nom François, qui signifie cœur franc fidelle & genereux. Il ne vous en reste plus guere que le nom, par la perfidie seulle, dont vous vsez enuers vos Roys, qui vous priue en vn mesme temps de la crainte de Dieu, & vous abãdonnent à toutes sortes de vices : car tout ainsi qu'il ne faut point esperer de raison de celuy qui nie le principe, n'y d'esperance au bastiment qui se destruit par son fondement, ainsi celuy qui oublie le premier respect qu'il doit naturellement à son superieur ne peut plus promettre qu'vne vie vitieuse & dereglée : mais comme la moindre étincelle du feu qui reste dans vne cendre peut renaistre vne flame tres-viue par le moindre soufflemẽt de l'air, ainsi s'il vous reste comme il vous peut rester, (puisque la nature ne perit iamais entierement qu'auec sa cause) par la moindre lueur dans les tenebres de vos rebellions de l'astre sacré de vostre Roy vous en pouuez receuoir vne clarté plus luysante que iamais, qui vous fera veoir florir ce beau lustre François, par le moindre rayon de la grace de sa Majesté, laquelle vous sera élargie quand vous l'implorerez, & lors vous vous pourrez dire la plus heureuse nation de la Chrestienté, prenant vostre estre sur la plus sacrée saincte & heureuse lignée de vos Roys qui est de Bourbon, dõt le surgeon n'est moins canonizé au Ciel qu'en la terre. En fin il ne vous manquera que la bonne volonté, autremẽt i'imploreray tous les Elements à mon ayde pour vous exterminer comme ingrats perfides & deloyaux à vostre Roy, & à vostre patrie.

FIN.